



## Héritage de Johnny : loi californienne contre loi française



Dans son testament, dressé devant notaire à Los Angeles en juillet 2014, Johnny Hallyday écrit qu'il ne lègue rien à ses enfants David Smet et Laura Smet. **AFP/LUDOVIC MARIN**



A

A

Une avocate  
spécialisée  
dans le droit  
international  
de la famille  
formule  
plusieurs  
hypothèses sur  
le complexe  
héritage de la  
star.



Si la justice californienne valide [le testament du chanteur](#), Laeticia Hallyday se retrouverait unique héritière de son mari. Mais cela n'empêche pas les deux premiers enfants, [Laura Smet et David Hallyday](#), de poursuivre leur action en justice.

Comme nous l'explique Me Delphine Eskenazi du cabinet Libra Avocats, avocate aux Barreaux de Paris et de New York, spécialiste du droit international de la famille : « Pour eux, la succession doit être ouverte en France conformément aux articles 14 et 15 du Code civil, même si la résidence du défunt n'est ni en France, ni dans un pays membre de l'Union européenne, dans la mesure où le défunt a la nationalité française. »

## Mariés sous le régime de la séparation de biens



Reste à savoir ce que peut faire la justice française si son homologue californienne valide le testament avant elle. Peut-elle alors encore agir ? Oui, nous indique Me Eskenazi, mais « la décision de justice française, si elle est contraire à la décision californienne, risque de ne concerner que le seul patrimoine français du chanteur, et encore », précise-t-elle. Cette succession concernerait alors le patrimoine culturel de l'artiste (droit d'interprètes gérés par l'Adami, droits à l'image...) car [Johnny](#) a fait toute sa carrière dans l'Hexagone.

LIRE AUSSI >[Ce que représente le patrimoine de Johnny Hallyday](#)

À l'inverse, si c'est la loi française qui venait à s'appliquer pour cette succession, Johnny et Laetitia étant mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple, 25 % du patrimoine français de l'artiste seraient susceptibles de revenir à Laetitia, ses quatre enfants (David, Laura, Jade et Joy) se partageant à parts égales les 75 % restant.

Sandrine Bajos

## EVÈNEMENTS

avec Carrefour Spectacles



Réservez vos spectacles préférés



POLITIQUE

ÉCO

SOCIÉTÉ

FAITS DIVERS

MA VILLE

SPORTS

LOISIRS



M'ABONNER

Johnny Hallyday

Laeticia Hallyday

Laura Smet

David Hallyday

héritage



Promoted

Info Actu Santé

4 aliments qui peuvent nuire à votre organisme (les mangez-

Host blasts Trump at White House Correspondents'

Banque : les « conservent le

Powered by

Recommended by

Réductions cultures & Loisirs

Codes promo Amazon

Réductions Priceminister

Hôtels et destinations

